

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23216</p>
---	--	---

SEANCE du : 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno BODIN	Stéphanie FILLON
Philippe BARON - pouvoir à Hélène BROSSEAU	Sandrine DELUGEAU - pouvoir à Pierre BUREAU	

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Tarifs de la fête foraine durant la foire-exposition de Bressuire

Pour l'année 2024, les tarifs ont été augmentés de 2 % suite à la décision du bureau municipal en date du 02-10-2023.

Les modifications suivantes ont été apportées : application de l'augmentation de 2% pour l'ensemble des tarifs, sauf pour les forfaits des emplacements des manèges. En effet, il s'agit de proposer un paiement d'un forfait et non plus par m2 pour les forfaits 2 et 3, ce qui permettrait d'harmoniser les tarifs en fonction des manèges.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231222-DG_DEL_2023_216-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

FETE FORAINE DURANT LA FOIRE-EXPOSITION DE BRESSUIRE

		TARIFS NON SOUMIS A TVA	
		TARIF 2023	TARIF 2024
EMPLACEMENT			
Forfait 1 : surface < 50 m ²	forfait	96,70 €	72,00 €
Forfait 2 : 50 m ² < surface < 200 m ²	le m ²	2,80 €	Forfait 154 €
Forfait 3 : surface > 200 m ²	le m ²	2,00 €	Forfait 312 €
BRANCHEMENT ELECTRIQUE			
Forfait 10 ampères MONO		9,70 €	10,00 €
Forfait 15 ampères MONO		14,50 €	15,00 €
Forfait 20 ampères MONO		18,70 €	19,00 €
Forfait 15 ampères TRI		69,70 €	71,00 €
Forfait 20 ampères TRI		93,20 €	95,00 €
Forfait 30 ampères TRI		139,30 €	142,00 €
Forfait 40 ampères TRI		185,90 €	190,00 €
Forfait 50 ampères TRI		232,00 €	237,00 €
Forfait 60 ampères TRI		278,60 €	284,00 €
Forfait 80 ampères TRI		371,30 €	379,00 €
TARIF EAU			
Le m3	m3	3,52 €	3,60 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20231222-DG_DEL_2023_216-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :